

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vincennes, le 25 juin 2026

Publication du 16^{ème} rapport national de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, édition 2026

L'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, piloté par l'Office français de la biodiversité et le Ministère de la transition écologique, fait figure de portail de référence nationale sur le petit cycle de l'eau. Il vient de publier son seizième rapport, à partir des données 2024 renseignées sur Sispea par les collectivités en charge des compétences eau potable et assainissement en France. Ce rapport a vocation à présenter un panorama de l'organisation et des performances des collectivités et de leurs services en charge de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif. Il est accessible sur le site à cette adresse : <https://www.services.eaufrance.fr/rapport-national>

Une évolution de la gouvernance du dispositif à partir de l'exercice 2024

L'exercice 2024 est marqué par un changement de modèle de la gouvernance de l'Observatoire : les services de l'Etat (DDT(M), DRIEAT, DEAL, DGTM) n'assurent plus les missions de mise à jour du référentiel descriptif des collectivités, de contrôle de cohérence des données saisies par les collectivités, ni l'accompagnement à la saisie des données auprès des collectivités. C'est désormais un bureau d'étude, Espelia, piloté par le Ministère de la transition écologique, qui assure ces missions au niveau national, excepté pour la mission de vérification des données.

Sispea, un système d'information désormais à caractère fiscal...

Dans le cadre de la réforme des redevances, Sispea est devenu le portail unique de saisie de certaines données techniques. En application du programme interministériel « Dites-le nous une fois », ces données saisies sont désormais rendues accessibles automatiquement sur le portail téléservices des agences, et ceux à partir de l'exercice 2024 pour le calcul du coefficient de modulation de la redevance performance eau potable de 2026.

... Amenant à une plus grande disponibilité et représentativité des données

Cette évolution représente un nouvel enjeu financier pour les collectivités : il en ressort une plus grande disponibilité et couverture des données à la fois en taux de services et en couverture de la population par rapport aux exercices précédents.

Les résultats suivants ont été atteints :

- **90% de services et 99% de population couverte en eau potable**
- **79% de services et 96% de population couverte en assainissement collectif**
- **68% de services et 92% de population couverte en assainissement non collectif**

Cependant, les écarts et les évolutions dans les indicateurs entre les années précédentes et 2024 sont à prendre avec des précautions en raison de :

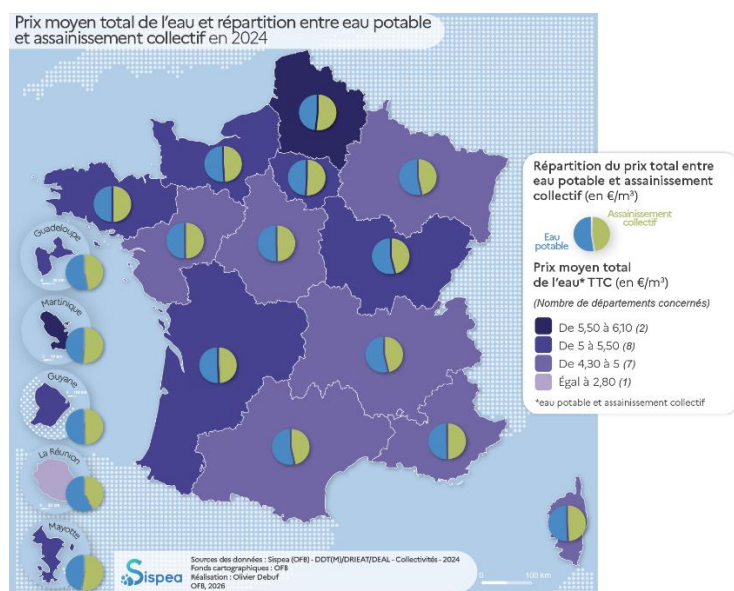
- Evolution significative de l'échantillon exploitable
- Evolution des valeurs des indicateurs des services
- Evolution des redevances des agences de l'eau
- Manque de fiabilité de certaines valeurs saisies dans cette période de transition.

Un rendement du réseau de distribution d'eau potable en légère baisse

A l'échelle nationale, le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable est de 79% en 2024. Il y a donc 21% de fuites dans les réseaux d'eau potable : **un litre d'eau sur 5 est donc perdu par fuites**. Il reste assez stable sur les dernières années (autour de 80% entre 2010 et 2020, puis entre 81 et 81,5% sur entre 2021 et 2023).

La proportion de services non conformes au regard du respect des dispositions du décret « fuites » pour le rendement du réseau de distribution d'eau potable est quant à elle évaluée à hauteur de 19% en 2024¹.

Un prix total des services d'eau et d'assainissement en hausse, conséquence probable de l'évolution des redevances des Agences de l'eau et des investissements à réaliser



Le prix du service de l'eau potable (production, transfert et distribution aux usagers) et de l'assainissement collectif (collecte, transport et dépollution des eaux usées) est en forte augmentation depuis 3 ans. Le prix global moyen de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2025 (pour une consommation annuelle moyenne par foyer de 120 m³) est de 4,89 €/m³ (contre 4,69 €/m³ au 1^{er} janvier 2023), dont 2,50 €/m³ pour l'eau potable et 2,39 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour chaque ménage, la facture est désormais de 586,80 €/an, soit 48,90 €/mois (46,90 €/mois en 2023).

On enregistre une hausse de 4,3 % entre 2023 et 2024 pour le prix moyen total (après une hausse de 3,8 % entre 2022 et 2023).

L'augmentation du prix total de l'eau est cette année nettement supérieure au niveau de l'inflation (évolution moyenne du niveau général des prix de 2% entre 2023 et 2024).

Il faut s'attendre à ce que cette hausse se poursuive dans les prochaines années, notamment en raison de l'évolution des exigences réglementaires et des attentes des usagers visant à mieux protéger leur santé et l'environnement (révisions récentes des directives européennes relatives à l'eau potable et au traitement des eaux usées urbaines) et du besoin important de renouvellement et d'entretien des infrastructures d'eau et d'assainissement.

Une disparité de connaissance technique du patrimoine des réseaux

Le niveau de connaissance et la gestion patrimoniale sont plus approfondis pour les réseaux d'eau potable que pour les réseaux d'assainissement. En 2024, l'indicateur est évalué respectivement à 105 et 73 points (sur un total de 120 points), mais l'écart diminue du fait de la progression assez rapide du niveau de connaissance en assainissement collectif. Notons qu'à partir de l'exercice 2024, le calcul du coefficient de la redevance performance eau des agences et offices de l'eau est modulé selon le niveau de performance des collectivités, notamment en matière de connaissance et de gestion patrimoniale (réforme de la redevance performance des réseaux d'eau potable). Une amélioration de la connaissance dans les prochaines années, notamment en eau potable est donc attendue.

Une progression ralentie du transfert de compétence du niveau communal au niveau intercommunal depuis 3 ans

La diminution du nombre de collectivités et de services publics en charge pour l'eau potable des missions de production, transfert et de distribution et pour l'assainissement collectif, de la collecte, du transport et de la dépollution des eaux usées se poursuit en 2024. On dénombre **12 685 collectivités en 2024 en**

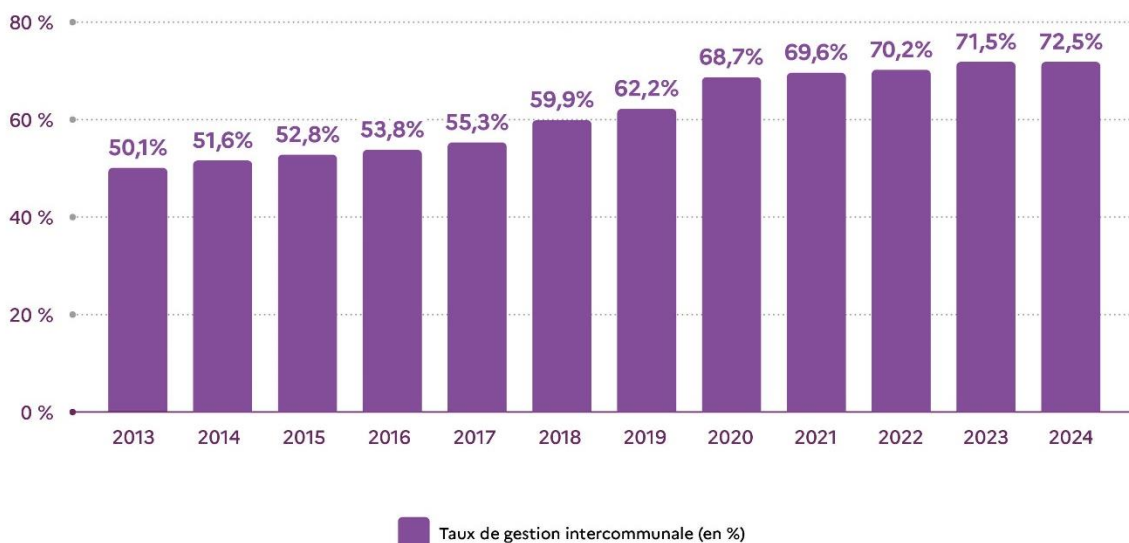
¹ Rendement seuil exigé par le décret n°2012-97 du 29 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

charge du service public de l'eau ou de l'assainissement (contre 13 071 en 2023). Pour rappel, on dénombrait 24 033 collectivités pour 37 846 services 2010.

En termes de nombres de services, cela se traduit en 2024 par un total de 22 856 services (contre 24 188 en 2022) comprenant 9 623 services d'eau potable, 11 085 services d'assainissement collectif et 2 148 services d'assainissement non collectif.

Cependant, la [loi promulguée en avril 2025](#), venant supprimer l'obligation de transfert pour les communes vers les intercommunalités, pourrait avoir un effet sur cette tendance dans les prochaines années. On constate déjà un ralentissement des transferts de compétences et regroupements.

Le taux de gestion intercommunale traduit la proportion de communes ayant transféré toutes leurs compétences eau et assainissement au niveau intercommunal. Ce taux de gestion intercommunale continue de progresser en 2024 mais de manière plus lente, il est évalué à hauteur de **72,5% en 2024**.



Ouverture de la campagne de saisie des indicateurs réglementaires 2025

La [saisie sous Sispea](#) des indicateurs 2025 concerne toutes les collectivités en charge de l'eau potable et de l'assainissement en France. La campagne est ouverte depuis le 3 mars 2026, et devra être finalisée **au plus tard le 15 octobre 2026**.

Attention : pour les collectivités, la saisie de certaines données techniques de l'exercice 2024 sont attendues par les agences et les offices de l'eau au plus tard le 31 mars 2027 pour la redevance 2026.

Accéder au rapport et à la synthèse 2024 :

<https://www.services.eaufrance.fr/rapport-national>

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact Presse

Lisa Boukraa 06 67 93 05 13

presse@ofb.gouv.fr